



**Question orale de Mme Isabelle Moinnet, Députée,  
à M. Jean-Claude Marcourt, Vice-Président, Ministre de l'Enseignement supérieur,  
de la Recherche et des Médias**

**Objet : suppression du Master à horaire décalé en Santé publique de l'ULB**

Monsieur le Ministre,

Comme plusieurs de mes collègues, j'ai été interpellée la semaine dernière par plusieurs étudiants poursuivant le Master à horaire décalé en Santé publique organisé par l'Ecole de Santé publique de l'ULB. En effet, les autorités académiques leur ont récemment annoncé que l'organisation de ce master prendrait fin l'année prochaine. La raison invoquée serait principalement le coût trop élevé de cette formation pour l'institution.

Monsieur le Ministre, nous connaissons tous les difficultés de nos établissements d'enseignement supérieur et les engagements du Gouvernement à les refinancer. Néanmoins, nous ne pouvons que regretter que des formations soient supprimées dans l'attente de ce refinancement. D'autant plus que les conditions de la suppression de ce master laissent les étudiants dans une situation interpellante.

Ainsi, les étudiants qui ont opté pour un étalement, compréhensible en raison de leurs activités professionnelles, ne pourront terminer leur cursus en horaire décalé et obtenir le diplôme pour lequel ils ont déjà acquis des crédits. Par ailleurs, à ce stade, aucun dédommagement n'est prévu alors que ces derniers ont payé pour une formation dont ils ne pourront être finalement diplômés.

La seule alternative qui leur serait laissée est de regrouper la formation en deux jours par semaine, une alternative qui n'est bien évidemment pas réaliste pour des travailleurs en reprise d'étude...

Monsieur le Ministre,

- Il me paraît très interpellant qu'on arrête des étudiants en cours de route. Pouvez-vous donc nous confirmer ces informations ? Une université est-elle autorisée à mettre fin à un master alors que des étudiants n'ont pas terminé leur cursus ?
- Les raisons invoquées pour la suppression de ce master semblent être budgétaires. Pouvez-vous nous en dire plus ?
- Avez-vous pris contact avec les autorités de l'ULB afin de dégager une solution pour ces étudiants qui ont investi du temps, de l'énergie et de l'argent pour se former ? Pourront-ils terminer leur cursus ?

D'avance je vous remercie Monsieur le Ministre pour votre réponse.

Isabelle Moinnet  
Le ~~30 juin~~ 07 juillet 2015